



✉ velocite47@gmail.com

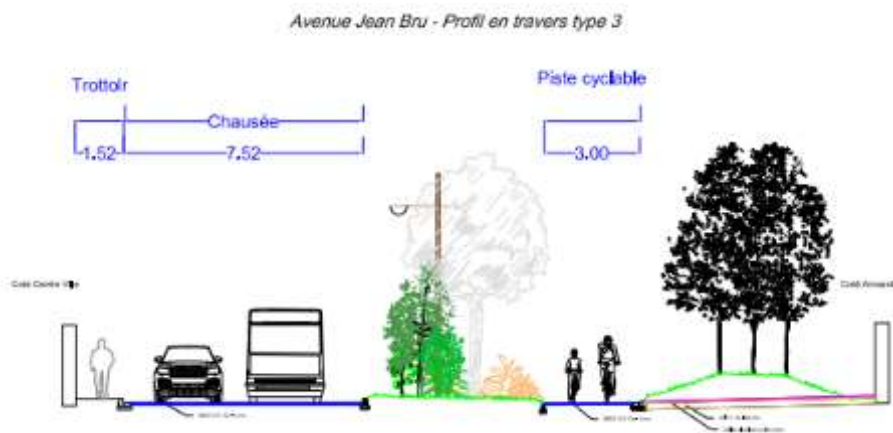
☎ 07.82.25.21.93



## Aménagement cyclable de l'avenue Jean Bru entre les carrefours des rues de Sevin (Ouest) et René Cassin/Lavoisier (Est)



A priori et suivant les plans de l'agglomération accessibles ici : <https://www.agen.fr/grands-projets/transformation-de-la-rocade-avenues-jean-monnet-jean-bru-et-colmar> la voie aménagée en bidirectionnelle serait bien réservée aux cyclistes et les piétons utilisent le trottoir restreint, coté véhicules, voir croquis ci-dessous :



- le cadre paysager prévu (îlot de verdure) semble difficilement envisageable au regard des espaces réservés, dont les arbres de haut-jet sur l'espace central.

- Les accès (entrées/sorties) à cette voie sont délicats et non lisibles. Nous nous interrogeons car ils vont générer du risque pour les cyclistes. En effet, les carrefours aux deux extrémités de ce secteur ne sont pas suffisamment aménagés.

La signalisation verticale est absente pour le moment. On est loin d'une zone à circulation apaisée avec des vitesses adaptées pour les véhicules dans ces zones de croisement.

- Les aménagements qui accompagnent cette voie sont loin d'être cohérents. Ils sont susceptibles également de générer un risque pour les cyclistes. L'objectif de convertir l'ex-rocade en boulevard urbain n'est tenu qu'à hauteur du croisement de la rue Sevin. Les autres carrefours conservent l'aspect rocade (énorme espace bitumé, traversées piétonnes et cyclistes très longues).

- Les aménageurs (services de l'Agglo) oublient les exigences pour faciliter les déplacements quotidiens en vélo. Ils proposent des aménagements souvent pensés pour une activité balade.

**- Nous proposons à l'Agglo d'Agen de réaliser en partenariat avec Vélocité en Agenais, un guide de conception des aménagements cyclables (signalétiques cohérentes, des règles de circulations utilisées à l'échelle du territoire) basé sur les recommandations du Cerema.**



### Carrefour de la rue Sevin :

- les feux vélo sont calés avec ceux des automobilistes des avenues Jean Bru/Monet. Attention aux voitures qui tournent à droite.
- la signalisation horizontale n'identifie pas suffisamment la voie vélo et la priorité entre vélo/voiture. Le revêtement de la piste, sur toute sa longueur, devrait être de couleur différente. La traversée est risquée. Une signalisation au sol doit mieux accompagner les cyclistes et autres usagers.
- la signalisation au sol, pour rejoindre à vélo la rue de Sevin en direction de la Préfecture, arrive sur un trottoir étroit équipé de poteaux. Il n'existe pas de SAS d'attente devant les véhicules pour sécuriser le passage vers la rue de Sevin étroite, puisque les feux sont verts.
- Pour se rendre avenue Jean Bru en direction du rond-point du Conseil Départemental, c'est compliqué car il n'existe pas de marquage lisible et de piste matérialisée.
- 2 poteaux placés dans l'axe du marquage au sol positionnés au niveau du feu (1 seul au centre suffirait).



### Carrefour René Cassin/Lavoisier (Est) :

- Le SAS vélo au niveau du feu interroge à la fois sur son utilité mais également son accessibilité (séparateur central en béton) sauf à prendre la voie voiture bien en amont ou par le passage protégé piéton.
- 2 poteaux placés dans l'axe du marquage au sol, positionnés au niveau du feu (1 seul au centre suffirait)



## Aménagements de la piste



A chaque croisement avec les accès des particuliers, la présence de deux poteaux pose problème, quand deux vélos se croisent, pour le passage de vélo cargo ou avec sacoches.

L'espace est réduit, voire très réduit entre le trottoir et le poteau.

Un seul poteau serait plus judicieux.



- Les feux vélo sont calés avec ceux pour les véhicules de l'avenue Jean Bru

- Aucun marquage au sol n'identifie la priorité vélo/voiture (selon le code de la route, le vélo est ici prioritaire par rapport aux véhicules venant de la gauche) : la traversée n'est pas sans risque surtout aux heures de circulations intenses, plus encore en périodes pluvieuses et de nuit.

- Se pose la question de l'accès en vélo à la rue Cassin, et inversement le trajet Cassin/plaine de Pistre est bloqué par un trottoir sans bateau.



- On est en présence d'un énorme carrefour avec un marquage au sol à minima et aucune information pour rejoindre en vélo la piste cyclable en toute sécurité depuis les rues adjacentes.

- Certainement après réflexion, l'Agglo décide de n'utiliser qu'un seul poteau et de le positionner dans l'axe de la voie.

- Pas de marquage au sol pour vélo pour rejoindre les rues Cassin et Lavoisier.





Il manque une signalétique au sol pour les véhicules qui traversent la voie vélo.  
 Les véhicules qui rentrent dans cet accès entreprise arrivent à grande vitesse. La végétation sur l'îlot central devra être pensée en termes de visibilité.  
 Des camions viennent également livrer et risque d'entraver la circulation.



Le partage avec les piétons est inévitable puisqu'il n'y a pas de trottoir.



Le risque est de voir des cyclistes traverser la voie voiture pour rejoindre la rue de Sevin à droite en direction de la préfecture  
 Quid de l'évacuation des eaux pluviales des voiries ?



La voie cyclable unidirectionnelle, venant du carrefour du Bd Edouard Lacour, est toujours en fonction (doit-elle disparaître ?).

Il n'existe pas de solution vélo pour rejoindre la voie cyclable bidirectionnelle à gauche.

Les cyclistes ont tendance à rester sur la voie voiture pour rejoindre le carrefour rue de Sevin.

### Remarque générale.

Nous avons constaté dans d'autres villes qui réalisent des ReVE\*, que les aménagements sont investis par les **personnes à mobilité réduite**. Ces dernières apprécient ces espaces de liberté et de mobilité autonome.

La rocade n'est pas un ReVE.

*\*Le ReVE s'adresse à tous les usagers, que ce soit pour les trajets du quotidien (domicile-travail / études / courses), leurs déplacements utilitaires (cyclo-logistique, artisans à vélo) ou de loisirs.*

Source : <https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/deplacements-infrastructures/deplacements-propres/reseau-velo-express>